

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: **2K-Fastpower Komp. A**

Code du produit: 1327.9583.18 A

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Résine époxy

### **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur:

GYSO AG

Kleb- und Dichtungstechnik

Steinackerstrasse 34

CH-8302 Kloten

Tel. +41 43 255 55 55

Fax. +41 43 255 55 65

Mail: info@gyso.ch

Service chargé des renseignements: Département technique

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

+41 (0)43 255 55 55

Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07



GHS08

Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 2/9

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 5

## Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. A

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

2,2'-diisocyanate de diphenylméthane

Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans.

Indications complémentaires:

Pour les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates, la manipulation de ce produit peut provoquer des réactions allergiques. En cas d'asthme, de maladies cutanées eczémateuses ou de problèmes cutanés, éviter tout contact avec le produit, y compris le contact avec la peau. Ne pas utiliser le produit avec une ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec le filtre à gaz approprié (type A1 selon EN14387).

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Préparations**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| Composants dangereux: |                                                                                                                                                            |         |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| CAS: 9016-87-9        | diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues                                                                                                    | 30-<70% |
| EINECS: 202-966-0     | ⚠ Resp. Sens. 1B, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 |         |

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 3/9

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 5

Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. A

(suite de la page 2)

|                                                                    |                                                                                                                                                                                                           |         |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| CAS: 101-68-8<br>EINECS: 202-966-0<br>Reg.nr.: 01-2119457014-47    | 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane<br>⚠ Resp. Sens. 1B, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335        | 10-<20% |
| CAS: 5873-54-1<br>EINECS: 227-534-9<br>Reg.nr.: 01-2119480143-45   | isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle<br>⚠ Resp. Sens. 1B, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 | 10-<20% |
| CAS: 2536-05-2<br>EINECS: 219-799-4<br>Reg.nr.: 01-2119927323-XXXX | 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane<br>⚠ Resp. Sens. 1B, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335        | 1-<5%   |
| CAS: 2530-83-8<br>EINECS: 219-784-2                                | [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane<br>⚠ Eye Dam. 1, H318                                                                                                                                        | 1-<3%   |

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Symptomatische Behandlung.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(suite page 4)

— CH/FR —

**Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. A**

(suite de la page 3)

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Porter un vêtement personnel de protection.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage: LGK 10: Brennbare Flüssigkeiten

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### **9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**

MAK (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m<sup>3</sup>

Valeur à long terme: 0,02 mg/m<sup>3</sup>

SB;als Gesamt-NCO gemessen

#### **101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane**

MAK (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m<sup>3</sup>

Valeur à long terme: 0,02 mg/m<sup>3</sup>

SB;als Gesamt-NCO gemessen

(suite page 5)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Page : 5/9

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 5

**Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. A**

(suite de la page 4)

|                                                              |                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>5873-54-1 isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle</b> |                                                                                                                                                                            |
| MAK (Suisse)                                                 | Valeur momentanée: 0,02 mg/m <sup>3</sup><br>Valeur à long terme: 0,02 mg/m <sup>3</sup><br>SB;als Gesamt-NCO gemessen                                                     |
| <b>2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane</b>        |                                                                                                                                                                            |
| MAK (Suisse)                                                 | Valeur momentanée: 0,02 mg/m <sup>3</sup><br>Valeur à long terme: 0,02 mg/m <sup>3</sup><br>SB;als Gesamt-NCO gemessen                                                     |
| Composants présentant des valeurs limites biologiques:       |                                                                                                                                                                            |
| <b>101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane</b>         |                                                                                                                                                                            |
| BAT (Suisse)                                                 | 10 µg/g Créatinine<br>Substrat d'examen: Urine<br>Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail<br>Paramètre biologique: 4,4'-Diaminodiphenylmethan |

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante sauf avec un masque de protection avec un filtre à gaz approprié (de type A1 répondant à la norme EN 14387) usure.



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

ABEK Filter

Protection des mains:

Gants de protection

Gants en caoutchouc

Empfohlen: Butylkautschuk  $\geq 0,5$  mm Schichtdicke. Schutzindex 6, entsprechend > 480 Minuten Permeationszeit nach EN 374.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Recommandé: caoutchouc butyle  $\geq 0,5$  mm d'épaisseur. Index de protection 6, > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374e

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

(suite page 6)

— CH/FR —

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Page : 6/9

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 5

**Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. A**

(suite de la page 5)

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Indications générales.

Aspect:

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| Forme:          | Liquide         |
| Couleur:        | Brun            |
| Odeur:          | Caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé.  |
| valeur du pH:   | Non déterminé.  |

Changement d'état

|                                                        |                                            |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Point de fusion/point de congélation:                  | <0 °C                                      |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | >300 °C                                    |
| Point d'éclair                                         | >200 °C                                    |
| Inflammabilité (solide, gaz):                          | Non applicable.                            |
| Température d'inflammation:                            | >500 °C                                    |
| Température de décomposition:                          | Non déterminé.                             |
| Température d'auto-inflammabilité:                     | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Propriétés explosives:                                 | Le produit n'est pas explosif.             |

Limites d'explosion:

|             |                |
|-------------|----------------|
| Inférieure: | Non déterminé. |
| Supérieure: | Non déterminé. |

|                                         |                        |
|-----------------------------------------|------------------------|
| Pression de vapeur à 20 °C:             | 0 hPa                  |
| Densité à 20 °C:                        | 1,17 g/cm <sup>3</sup> |
| Densité relative:                       | Non déterminé.         |
| Densité de vapeur:                      | Non déterminé.         |
| Vitesse d'évaporation:                  | Non déterminé.         |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible    |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau:  | Non déterminé.         |

Viscosité:

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| Dynamique:           | Non déterminé.        |
| Cinématique à 20 °C: | 8.000 s (DIN 53211/4) |

**9.2 Autres informations**

|                            |                                                    |
|----------------------------|----------------------------------------------------|
| Volatile Organic Compounds | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| VOCV (CH):                 | 0,00 %                                             |

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions au contact de l'eau.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 7/9

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 5

Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. A

(suite de la page 6)

Réaction aux alcools.

Réaction aux amines.

Risque de polymérisation.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

**9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

|             |          |                                |
|-------------|----------|--------------------------------|
| Inhalatoire | ATE-Wert | 11 mg/l ((Dampf))              |
|             |          | 1,5 mg/l (unknown) ((Aerosol)) |

Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

|          |      |                       |
|----------|------|-----------------------|
| Oral     | LD50 | >10.000 mg/kg (rat)   |
| Dermique | LD50 | >9.400 mg/kg (rabbit) |

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

EC50 (24h) &gt;1.000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

(suite page 8)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Page : 8/9

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 5

**Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. A**

(suite de la page 7)

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

|          |                                                                                                                                                   |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 08 04 09 | Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses<br>Classification: ds = les déchets spéciaux |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

Classe ADN/R:

néant

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA

néant

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Marine Polluant:

Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

**\* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

Usage usage industriel

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Règlement emploi des jeunes Protection (OLT 5, SR 822115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18. Altersjahr peut Bie leur travail que ceux-ci sont ausgestzt si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (viennent avec cette préparation en contact ou SECO ) a accordé une exception.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Directives techniques air:

| Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| I      | 100,0     |

Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 9)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Page : 9/9

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 5

**Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. A**

(suite de la page 8)

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Après le paragraphe 4 bis, paragraphe 3 de l'annexe 2.9 de l'ORRChim ou le numéro de l'entrée 56 de l'annexe XVII du règlement REACH ce produit ont les gants seront réglés sur la vente au grand public. Les gants d'emballage joint sont destinés aux utilisateurs et ne doivent pas être éliminés dans le secteur de la distribution.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

VOCV (CH) 0,00 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Service établissant la fiche technique: Département technique

Contact: + 41 (0)43 255 55 55

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Resp. Sens. 1B: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1B

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Page : 1/7

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 4

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: **2K-Fastpower Komp. B**

Code du produit: 1327.9583.18 B

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Résine époxy

**1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur:

GYSO AG

Kleb- und Dichtungstechnik

Steinackerstrasse 34

CH-8302 Kloten

Tel. +41 43 255 55 55

Fax. +41 43 255 55 65

Mail: info@gyso.ch

Service chargé des renseignements: Département technique

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

+41 (0)43 255 55 55

Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Page : 2/7

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 4

**Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. B**

(suite de la page 1)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires: Les personnes allergiques aux amines doivent éviter de manipuler le produit.

**2.3 Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Préparations**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

|                                                                  |                                                                                                              |         |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| CAS: 25214-63-5                                                  | ethylenediamine, propoxylated<br>⚠ Eye Irrit. 2, H319                                                        | 50-<80% |
| CAS: 1761-71-3<br>EINECS: 217-168-8                              | 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)<br>⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302                            | <5,0%   |
| CAS: 2768-02-7<br>EINECS: 220-449-8<br>Reg.nr.: 01-2119513215-52 | triméthoxyvinylsilane<br>⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315 | <5,0%   |

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Symptomatische Behandlung.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Page : 3/7

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 4

**Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. B**

(suite de la page 2)

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage: LGK 10: Brennbare Flüssigkeiten

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

— CH/FR —

**Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. B**

(suite de la page 3)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante sauf avec un masque de protection avec un filtre à gaz approprié (de type A1 répondant à la norme EN 14387) usure.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

ABEK Filter

Protection des mains:

Gants de protection

Gants en caoutchouc

Empfohlen: Butylkautschuk  $\geq 0,5$  mm Schichtdicke. Schutzindex 6, entsprechend > 480 Minuten Permeationszeit nach EN 374.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Recommandé: caoutchouc butyle  $\geq 0,5$  mm d'épaisseur. Index de protection 6, > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374e

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

**\* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Indications générales.

Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Noir

(suite page 5)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Page : 5/7

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 4

**Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. B**

(suite de la page 4)

|                                                        |                                                    |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Odeur:                                                 | Reconnaissable                                     |
| Seuil olfactif:                                        | Non déterminé.                                     |
| valeur du pH:                                          | Non déterminé.                                     |
| Changement d'état                                      |                                                    |
| Point de fusion/point de congélation:                  | Non déterminé.                                     |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Non déterminé.                                     |
| Point d'éclair                                         | >150 °C                                            |
| Inflammabilité (solide, gaz):                          | Non applicable.                                    |
| Température d'inflammation:                            | >300 °C                                            |
| Température de décomposition:                          | Non déterminé.                                     |
| Température d'auto-inflammabilité:                     | Le produit ne s'enflamme pas spontanément.         |
| Propriétés explosives:                                 | Le produit n'est pas explosif.                     |
| Limites d'explosion:                                   |                                                    |
| Inférieure:                                            | Non déterminé.                                     |
| Supérieure:                                            | Non déterminé.                                     |
| Pression de vapeur:                                    | Non déterminé.                                     |
| Densité à 20 °C:                                       | 1,02 g/cm³                                         |
| Densité relative:                                      | Non déterminé.                                     |
| Densité de vapeur:                                     | Non déterminé.                                     |
| Vitesse d'évaporation:                                 | Non déterminé.                                     |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:                | Pas ou peu miscible                                |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau:                 | Non déterminé.                                     |
| Viscosité:                                             |                                                    |
| Dynamique à 20 °C:                                     | 3.000 mPas                                         |
| Cinématique:                                           | Non déterminé.                                     |
| <b>9.2 Autres informations</b>                         | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| Volatile Organic Compounds                             |                                                    |
| VOCV (CH):                                             | 63 %                                               |

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 6)

— CH/FR —

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Page : 6/7

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 4

**Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. B**

(suite de la page 5)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)  
Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Nocif pour les organismes aquatiques.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

|          |                                                                                                                                                   |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 08 04 09 | Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses<br>Classification: ds = les déchets spéciaux |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

Classe ADN/R:

néant

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA

néant

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Marine Pollutant:

Non

(suite page 7)

— CH/FR —



**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Page : 7/7

Date d'impression : 22.02.2018

Révision: 22.02.2018

Numéro de version 4

**Nom du produit: 2K-Fastpower Komp. B**

(suite de la page 6)

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.  
néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

Usage usage industriel

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Directives techniques air:

Classe Part en %

NK 0.2

NK 50-100

Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Service établissant la fiche technique: Département technique

Contact: + 41 (0)43 255 55 55

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente